

Certifié exécutoire conformément à l'article L 3131-1 du code
Général des collectivités territoriales
Transmission au contrôle de légalité le :.....
Publié le :.....

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES YVELINES

Direction Générale des Services du Département

Direction Générale Adjointe Enfance Famille Santé

Pôle Accueil Petite Enfance

Arrêtés-Elections CCPD / 2023-173

ARRETE N° 2023-002
PORTANT FIXATION DEFINITIVE AU 6 NOVEMBRE 2023
DE LA LISTE DES ASSISTANTS MATERNELS ET/OU ASSISTANTS FAMILIAUX
AGREES
RESIDANT DANS LES YVELINES
AUTORISES A PARTICIPER AU SCRUTIN DU 8 AU 18 DECEMBRE 2023
POUR L'ELECTION DE LEURS REPRESENTANTS AU SEIN DE LA
COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE DEPARTEMENTALE DES
YVELINES

Le Président du Conseil départemental,

Vu le Code de l'action sociale et des familles (CASF) et notamment ses articles L421-6 et R 421-27 à R 421-35,

Vu l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil départemental n°078-227806460-20231003-2023-001-AR du 3 octobre 2023 portant modalités d'établissement et de publication des listes électorales et de candidatures ainsi que des modalités de déroulement des opérations électorales pour l'élection des représentants des assistants maternels et familiaux agréés résidant dans les Hauts-de-Seine appelés à siéger au sein de la Commission Consultative Paritaire Départementale des Yvelines,

Sur proposition de Monsieur le Directeur Général des services,

ARRETE

Article 1 : Liste des assistants maternels et/ou assistants familiaux autorisés à participer au scrutin du 8 au 18 décembre 2023 pour l'élection de leurs représentants au sein de la CCPD des Yvelines

La liste définitive au 6 novembre 2023 des assistants maternels et/ou assistants familiaux agréés résidant dans les Yvelines autorisés à participer au scrutin du 8 au 18 décembre 2023 pour l'élection de leurs représentants au sein de la Commission Consultative Paritaire Départementale (CCPD) des Yvelines est jointe en annexe.

Article 2 : exécution de l'arrêté

Monsieur le Directeur général des services et Madame la directrice générale adjointe de la Direction Enfance Famille Santé sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au contrôle de légalité, publié au Bulletin Officiel du Département et affiché à l'Hôtel du département.

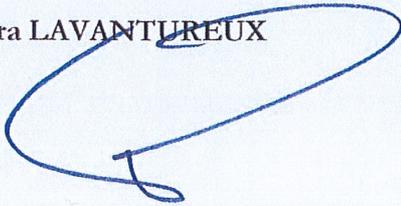
Versailles, le 15 NOV. 2023

P/ LE PRESIDENT du CONSEIL DEPARTEMENTAL

Et par délégation,

La Directrice Générale Adjointe Enfance Famille Santé

Sandra LAVANTUREUX



Actes Soumis au Contrôle de Légalité

Actes en cours

Création d'acte

Recherche

Acte à classer

 Imprimer  Imprimer l'acte avec le tampon AR  Envoyer

2023-002

1 En préparation 2 En attente retour Préfecture 3 > AR reçu < 4 Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-11-15T12-41-30.00 (MI248860245)

Identifiant unique de l'acte : 078-227806460-20231115-2023-002-AR (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Election des représentants assistants maternels et familiaux siégeant en Commission Consultative Paritaire Départementale des Yvelines

15/11/2023



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.2. Autres domaines de competences des departements

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [Arrêté n.2 elections CCPD dec 2023.PDF](#) Multicanal : Non

Pièces jointes : [Liste_electorale_20231108.PDF](#) Type PJ : 21_RP - Rapport de présentation

 Imprimer la PJ avec le tampon AR

Groupe émetteur de l'acte : DS/ACC

Annuler

Classer

Préparé
Transmis
Accusé de réception

Date 15/11/23 à 12:41
Date 15/11/23 à 12:41
Date 15/11/23 à 12:46

Par BOUGET Marie-Hélène
Par BOUGET Marie-Hélène

